



VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18 h

Date de la convocation : le 2 juillet 2020

Procès-verbal affiché le 17 juillet 2020

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VENDREDI DIX JUILLET, A DIX HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI SALLE LEO LAGRANGE\*, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR CHRISTOPHE BOUILLON, Maire.**

\*Conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, afin de respecter les conditions des règles sanitaires en vigueur,

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs BOUILLON, LE BOUETTE, AMANIEU, LEMERCIER, CATTEAU, DETALMINIL, LEJEUNE, SOWYK, ALLARD, OUARRAOU, DOUALLE, COTTON, BALZAC, BOULENGER, HAUGUEL, DUPONCHEL, FERMENT, GODEFROY, DESLANDES, MOULINET, CHAIB, DUQUESNE, BARBAY, MERON, DUMAIS, POIRREE.

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Madame BEASSE, qui a donné pouvoir à Madame CHAIB

Madame LEMAIRE-DELACROIX, qui a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Madame BOULARD, qui a donné pouvoir à Madame LE BOUETTE

Monsieur DESILLE, qui a donné pouvoir à Monsieur AMANIEU

Madame LAPORTERIE, qui a donné pouvoir à Madame SOWYK

Monsieur KEHR, qui a donné pouvoir à Monsieur DETALMINIL

Monsieur HUGUERRE

---

**Election du secrétaire de séance**

Monsieur Matthieu MERON, à l'unanimité, est élu secrétaire de séance.

Il a été procédé à l'élection des suppléants des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs, le 27 septembre 2020.

Le procès-verbal a été rédigé et signé sur place par les membres du bureau électoral.

Monsieur le Maire propose d'ajouter la délibération suivante à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

**01-01-10072020 - Associations – Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2020 – Autorisation 7.5**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Madame CHAÏB, membre du bureau de l'association « Un sourire pour Cataleya » ne prenant pas part au vote, décide de verser une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2020, comme suit :

- Karaté Club Barentin, d'un montant à s'élevant à 4450€.
- Un sourire pour Cataleya, d'un montant s'élevant à 150€.

Monsieur le Maire expose les motifs de la municipalité qui ont conduit à proposer la motion dont il donne lecture :

« L'enseigne d'ameublement Alinéa connaît une situation financière et économique difficile. La crise sanitaire que nous traversons n'a rien arrangé et a même amplifié les difficultés, au point que le groupe s'est retrouvé en redressement judiciaire à compter de la mi-mai 2020.

Au niveau national, ce sont près de 2 000 emplois qui sont menacés et 60 pour le seul territoire de notre commune.

Le redressement judiciaire de la société va entraîner des fermetures de plusieurs magasins sur le territoire national et le licenciement de nombreux salariés.

Pour le territoire barentinois l'enseigne Alinéa est un acteur important de la zone d'activité et contribue fortement à l'emploi local.

Les élus du conseil municipal ne souhaitent pas que le magasin de Barentin soit une variable d'ajustement pour maintenir l'activité économique du groupe Alinéa.

Nous souhaitons que l'Etat intervienne pour garantir le maintien de l'activité sur site et agisse pour sauvegarder ces emplois locaux.

Nous demandons à la direction de l'enseigne de se positionner rapidement afin de connaître ses intentions pour le devenir du site barentinois et que les représentants des salariés soient entendus dans le cadre de la mise en œuvre d'un éventuel plan de sauvegarde de l'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la présente motion.

**Communications de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire rappelle la tenue du « Forum des associations » le samedi 5 septembre 2020, salle Pierre de Coubertin.

Il souligne également la tenue du « Forum de l'emploi », le mardi 13 octobre 2020, précisant le choix de la Municipalité de solliciter les enseignes locales. Cette opportunité pourrait permettre à de jeunes barentinois de se voir proposer un emploi ou un stage.

Le Secrétaire

Matthieu MERON

